PostÃ© par: formations-concours
Publiée le : 28/8/2008 10:58:56

Missions : Â Les bibliothÃ©caires adjoints spÃ©cialisÃ©s exercent leurs fonctions dans les services techniques et les bibliothÃ¨ques relevant du ministÃ¨re chargÃ© de l'enseignement supÃ©rieur ou d'autres dÃ©partements ministÃ©riels. Ils sont chargÃ©s des tÃ¢ches techniques exigeant une qualification professionnelle dans un domaine particulier. Ils peuvent notamment faire des recherches bibliographiques et documentaires, coordonner des travaux techniques courants et participer Ã la formation professionnelle dans leur domaine de compÃ©tence. Ils participent Ã©galement Ã l'accueil du public.

Epreuves des concours de bibliothÃ©caire adjoint spÃ©cialisÃ©Concours externe et interneLes concours externe et interne de bibliothÃ©caire adjoint spÃ©cialisÃ© comportent deux Ã©preuves d'admissibilitÃ©, deux Ã©preuves d'admission obligatoires et une Ã©preuve d'admission facultative, notÃ©es de 0 Ã 20.Â **Epreuves Ã©crites d'admissibilitÃ©**a) Composition sur un sujet relatif aux bibliothÃ¨ques, aux services de documentation et Ã leur environnement professionnel (durÃ©e : trois heures ; coefficient 3).b) RÃ©daction des notices bibliographiques de monographies et de publications en sÃ©rie en langue franÃ§aise et en langues Ã©trangÃ¨res. L'utilisation des normes officielles de catalogage est autorisÃ©e (durÃ©e : trois heures ; coefficient 2).Toute note infÃ©rieure Ã 5 sur 20 Ã une Ã©preuve est Ã©liminatoire.Â **Epreuves orales d'admission**a) Interrogation sur un sujet, tirÃ© au sort au dÃ©but de l'Ã©preuve, portant sur la production et la diffusion des documents et sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothÃ¨ques et des services de documentation, suivie d'une conversation avec le jury (prÃ©paration : vingt minutes ; interrogation : dix minutes ; conversation : dix minutes ; coefficient 3).b) Epreuve de recherche documentaire Ã partir d'un sujet, tirÃ© au sort au dÃ©but de l'Ã©preuve, suivie de questions sur les rÃ©pertoires bibliographiques et les banques de donnÃ©es, leur classement et leur indexation (prÃ©paration : vingt minutes ; interrogation : vingt minutes ; coefficient 2).Â **Epreuve d'admission facultative**Traduction orale et commentaire en franÃ§ais d'un texte court en langue vivante Ã©trangÃ¨re (allemand, anglais, espagnol ou italien, au choix du candidat lors de l'inscription) portant sur le domaine des bibliothÃ¨ques et de la documentation. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisÃ©e pour la prÃ©paration.Seuls sont pris en compte, en vue de l'admission, les points au-dessus de la moyenne (prÃ©paration : vingt minutes ; traduction : dix minutes ; commentaire : dix minutes ; coefficient 1).Â Â